

Syndicat Mixte du bassin versant de l'Huveaune (SMBVH) Aménagement du parc de la confluence de l'Huveaune à Auriol



Coûts globaux : 800 000 € HT

Dates de réalisation :
2016-2019

Projet d'aménagement GEMAPI
dans le cadre du Contrat de
Rivière

→ réduction des inondations ET
restauration des milieux
aquatiques

Contexte et enjeux

Le projet d'aménagement de l'Huveaune avait pour objectif premier la création d'un parc en bord de rivière. Le levier permettant sa réalisation a été de placer ce projet dans la **réduction de la vulnérabilité des riverains aux inondations** et la **restauration des berges et du lit de la rivière**. Il permet également de contribuer à l'amélioration du cadre de vie en **valorisant** les différents usages par la création d'une voie verte (vélos, piétons, personnes à mobilité réduite, etc.) et d'espaces de détente et de sensibilisation.

Enjeux environnementaux

Milieux aquatiques

La qualité écologique et la tenue des berges est améliorée grâce à leur végétalisation.

Inondations

L'aménagement de l'Huveaune s'est appuyé sur des scénarios de modélisation afin de réduire la vulnérabilité aux inondations.

Création d'une zone humide et restauration du milieu

La végétation permet d'absorber l'humidité et de créer une zone de fraîcheur. La zone humide présente aussi une richesse écologique qui favorise la biodiversité. Cela permet au cours d'eau d'être plus résilient vis-à-vis du changement climatique.

Diminution des émissions de gaz à effet de serre

La valorisation du cheminement doux peut induire la diminution de l'utilisation de véhicules motorisés.

Enjeux sociaux

L'enjeu social principal est de protéger les populations des inondations et de valoriser le cadre de vie des Auriolais. D'autre part, sur le plan foncier, le projet utilise des terrains publics (95%) et des terrains privés. La concertation en amont du projet a été déterminante pour convaincre les riverains sur les travaux à réaliser sur leurs berges. La mise en œuvre du projet implique également un enjeu de sensibilisation des différents publics à la gestion de l'eau.

Contexte réglementaire

La réglementation concernant ce type de projet n'est pas une procédure extrêmement lourde mais elle requiert plusieurs mois d'instruction du fait notamment de l'enquête publique. Le projet a nécessité une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, ainsi que divers diagnostics (Archéologie, amiante, faune-flore etc.). A ce titre, des mesures relatives à la qualité des milieux ont été définies pour les travaux.



Appel à projets GEMAPI
Source : Agence de l'eau



Confluence Huveaune (gauche) - Vède (droite) au niveau des Pibles

Genèse du projet

• Conception

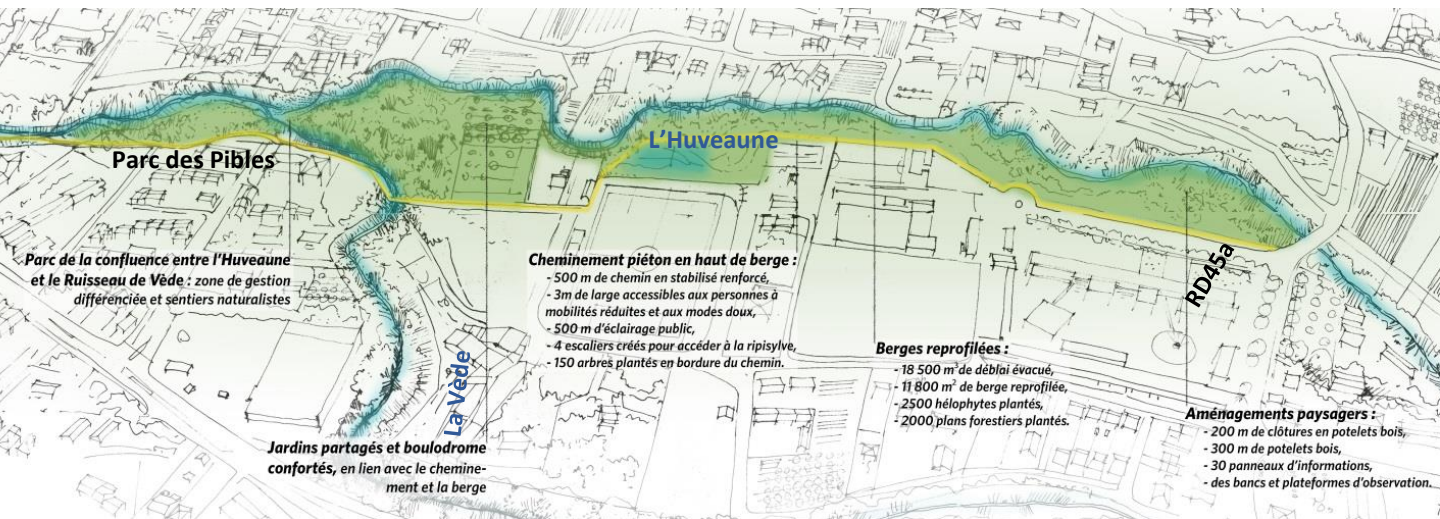
Dans le cadre de la définition du programme d'actions de Contrat de Rivière, la ville d'Auriol a proposé l'inscription de la réalisation du parc de la Confluence entre l'Huveaune-Vède. Dans le cadre d'un partenariat Syndicat de l'Huveaune –Auriol-Métropole Aix-Marseille Provence, le Syndicat a déposé un dossier de candidature à l'appel à projet « renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI », en proposant des réponses à la réduction de la vulnérabilité ainsi qu'à la restauration du cours d'eau. Du fait d'un manque de moyen, la ville d'Auriol a sollicité le SIBVH afin que ces aspects puissent être pris en compte. Ce projet a été retenu et de fait pu bénéficier d'un soutien financier particulièrement intéressant.

La première étape a été la réalisation par le Syndicat de l'Huveaune d'une étude hydraulique afin de valider la faisabilité et la pertinence du projet du point de vue de la réduction de la vulnérabilité. Par la suite, une maîtrise d'œuvre a été mandatée pour la conception globale du projet sur l'ensemble des volets hydrauliques, écologiques, morphologique, d'aménagement et de valorisation de la confluence en parc.

L'acquisition de données topographiques complémentaires en rivière s'est révélée nécessaire afin de bénéficier d'un modèle hydraulique le plus juste possible, dans le but de définir précisément les aménagements à réaliser pour diminuer le risque inondation sur le secteur. En effet, la vulnérabilité des inondations des habitations en rive droite est fortement diminuée du fait de l'abaissement de la rive gauche, permettant un débordement du cours d'eau préférentiellement sur des parcelles communales, sans enjeu « d'habitation », La berge rive droite a bénéficié d'une restauration morphologique et écologique, en concertation avec les riverains concernés.

Dans le cadre d'un tel projet, la question de l'emprise et de la disponibilité foncière est capitale et détermine l'ambition des aménagements réalisés.

En parallèle, des inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés afin de dresser un état des lieux initial et de réaliser les dossiers réglementaires nécessaire.



2016

2017

Novembre 2018

Avril 2019

plan général de principe du projet

Réponse à l'Appel à projets

Etude de faisabilité

Autorisation préfectorale pour démarrer les travaux

Travaux

Diagnostics, études, concertation

- Terrassement en rive gauche
- Création d'une zone humide sur cette partie abaissée pour encaisser les débordements
- Restauration des berges rives droites et gauche et de la ripisylve
- Création d'un cheminement mode doux et du parc

Ressources

Moyens humains

Maître d'ouvrage

Moyens techniques pour l'exploitation

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

SIH
Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune

Partenaires



Ville d'Auriol

METROPOLE
AIX MARSEILLE PROVENCE

Moyens techniques spécifiques au génie écologique

Maintenance assurée par la commune d'Auriol et le Syndicat de l'Huveaune :

Le syndicat fait appel à des entreprises spécialisées pour entretenir la végétation, dans le cadre de son programme annuel d'intervention sur les cours d'eau.

- Débroussaillage et taille des arbres, arrosage des plantes
- Sensibilisation par l'accueil d'écoles
- Entretien 2 à 3 fois par an

Riverains : société civile

Partenaires sociaux

Moyens financiers

Coûts :

Etudes, conception et réalisation : 800 000 € HT

Exploitation, entretien, maintenance :

à déterminer (environ 10 000 € par an)

Suivi pendant 6 ans pour évaluer l'impact des travaux :

environ 16 000 € HT par an

Financements :

Etude : (40% SIBVH et 60% Agence de l'eau)

Travaux et maîtrise d'œuvre : maîtrise d'ouvrage principale

SMBVH (financements : 15% SMBVH, 13% Auriol, 13%

Département 13, 60% Agence de l'eau)

Suivi et évaluation : (50% SMBVH et 50% Agence de l'eau)



Bureau d'études maître d'œuvre



Réglementation



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Partenaires financiers

Suivi / évaluation

Le SMBVH a mis en place un suivi du projet sur différents volets :

- Hydraulique (suivi annuel)
- Hydrobiologique (IBD et IBG - suivi annuel)
- Physique (évolution des processus hydromorphologiques – 1 fois tous les 2 ans)
- Phyto-sociologique (suivi de la végétation – suivi annuel)
- Social / communication (suivi annuel)

Quels indicateurs ?

Suivi écologique :

- Invertébrés aquatiques
- Algues aquatiques : Diatomées
- Suivi des végétaux qui ont été plantés et vont s'installer sur plusieurs années

Suivi social :

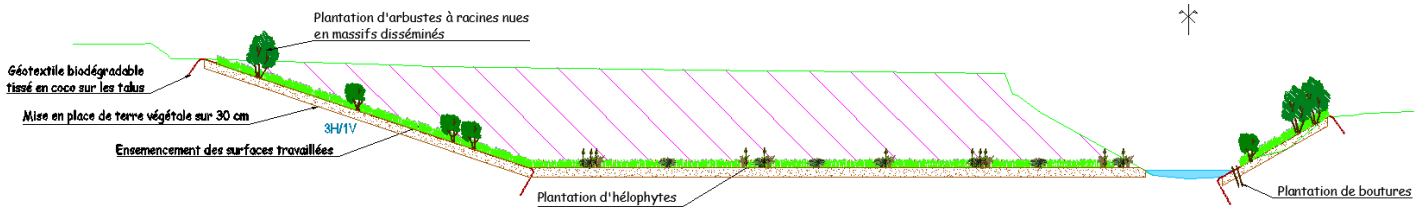
- Evolution de la perception des habitants par rapport au parc
- Fréquentation (nombre de personnes)



Plantations durant les travaux (février 2019) sur l'aval du projet, après abaissement de la rive gauche
Source : SMBVH



Modélisation de l'impact du projet d'aménagement sur les écoulements pour une crue d'occurrence cinquantennale (ayant une probabilité d'apparition sur une année de 1/50),
Après aménagement, la crue cinquantennale est ramenée au niveau décennal actuel.



Principes de réalisation du projet : terrassement et création d'une risberme et d'une zone humide.



CLÉS DE RÉUSSITE

- La majeure partie de la rive gauche de la zone concernée est située sur du foncier communal, ce qui évite les longues démarches administratives Déclaration d'utilité publique (DUP). En rive droite, c'est un dispositif de Déclaration d'intérêt général (DIG) qui permet l'intervention chez les propriétaires riverains, après concertation.
- Le projet repose sur une ambition politique forte et un projet de territoire.
- La synergie des enjeux permet un financement croisé.
- Considérer l'eau dans l'aménagement est un levier de transformation du territoire.



www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne

